



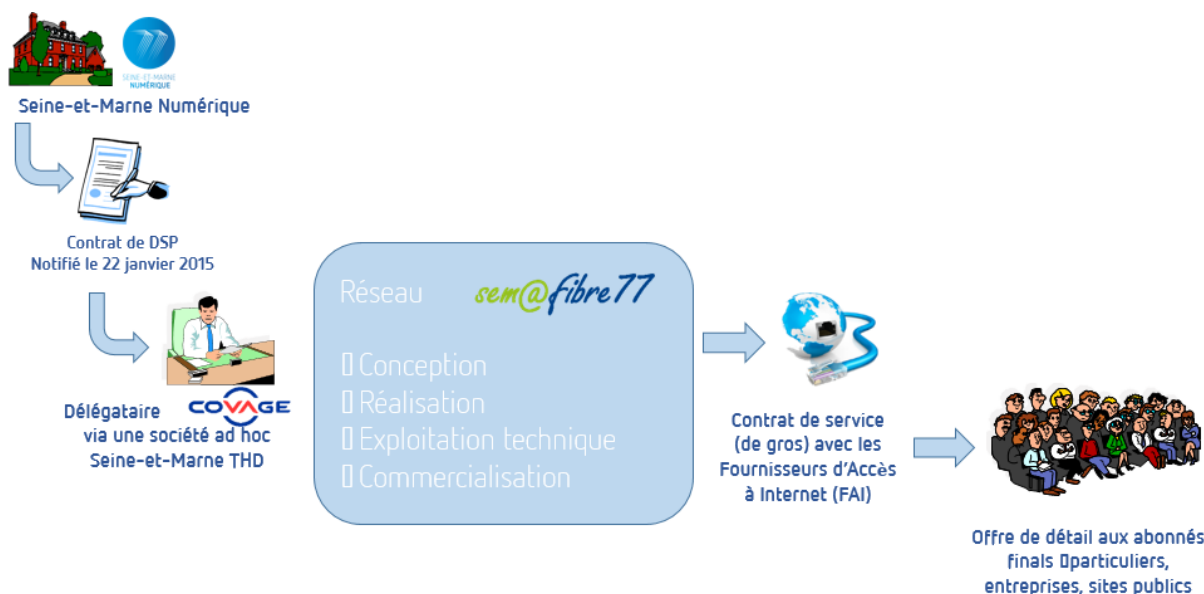
SEINE-ET-MARNE
NUMÉRIQUE

sem@ fibre77 : réseau de fibres optiques pour les particuliers

Le réseau sem@fibre77 a pour objectif d'apporter le très haut débit à tous via des déploiements de fibre optique jusqu'à l'abonné (FtTH).

A l'issue d'une consultation qui a duré 18 mois, c'est à la société Covage qu'a été attribuée la **délégation de service public (DSP)** pour la conception, la réalisation, l'exploitation technique et la commercialisation du réseau sem@fibre77.

Qu'est-ce qu'une Délégation de Service Public (DSP) ?





Particularité de cette DSP. C'est une **DSP affermo-concessive** qui se décline de la manière suivante :

- une partie concessive qui comprend la conception, la réalisation, l'exploitation technique et la commercialisation du réseau sem@fibre77, effectuées par Seine-et-Marne THD,
- une partie en affermage, qui comprend la réalisation d'une partie du réseau par Seine-et-Marne Numérique et qui est ensuite transférée à Seine-et-Marne THD pour l'exploitation technique et la commercialisation.



SEINE-ET-MARNE
NUMÉRIQUE

Partage des rôles sem@fibre77 – Seine-et-Marne Numérique

	Études préalables sur 100 % du territoire	
	Déploiements sur 8 ans NRO Transport (NRO-PM) Distribution (PM-PBO) 53 % des prises	Déploiements sur 12 ans - - Distribution 47 % des prises
	Raccordements 100 % (PBO – DTIO)	
	Exploitation 100 %	
	<u>Volet concessif</u> 62% de l'investissement (1er établissement)	<u>Volet affermage</u> 38% de l'investissement (1er établissement)

La DSP a été attribuée à **Covage**, qui a créé la société **Seine-et-Marne THD**, dédiée la conception, la réalisation, l'exploitation et la commercialisation du réseau **sem@fibre77**.

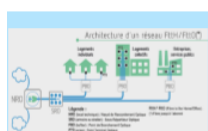
sem@fibre77 est communément employé pour désigner le réseau, mais également le délégataire, dénommé Seine-et-Marne THD SAS.

Différentes sociétés interviennent dans la construction du réseau. Ce sont les prestataires soit de Seine-et-Marne THD, pour la partie concessive, soit de Seine-et-Marne Numérique, pour la partie en affermage. Ils sont équipés de gilets chartés sem@fibre77.



SEINE-ET-MARNE
NUMÉRIQUE

Durée moyenne d'un déploiement de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) – 18 mois



CONCEPTION ÉTUDES

8 mois

ÉTUDES SOMMAIRES (APS) (3 mois)

Détermination des emplacements des infrastructures
Identification des dessertes aériennes et/ou souterraines
Relevés de boîtes aux lettres

ÉTUDES DÉTAILLÉES (APD) (5 mois)

Études plus approfondies et démarches administratives (DP, PC, DICT,...)
Vérifications terrain des infrastructures disponibles



RÉALISATION TRAVAUX

7 mois

INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT

Nœud de raccordement optique (NRO) (shelter)
Point de Mutualisation (PM) (armoire)

INFRASTRUCTURE DE DESSERTE ou DISTRIBUTION

Point de Branchement Optique (PBO) (armoire de rue)
HORIZONTALE (domaine public)
Aérien et/ou ~~souterrain~~ (~~pot~~ poteaux télécom ou fourreaux)
VERTICALE (propriété privée)
Desserte sur façade d'immeuble, etc...
(façade + immeuble)



GEL RÈGLEMENTAIRE

3 mois

sem@fibre77 commercialise son réseau auprès des fournisseurs d'accès à Internet (offre de gros).

Durant cette période de 3 mois, imposée par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP), les infrastructures de transport de données Internet sont inactives.

Pendant cette période, aucun raccordement ne peut être effectué.



COMMERCIALISATION RACCORDEMENTS

4 semaines

Les FAI commercialisent leur réseau auprès du client final, qui doit :

CHOISIR UN FAI

PRENDRE UN ABONNEMENT AUPRÈS D'UN FAI

Il est alors procédé aux :

RACCORDEMENT EXTÉRIEUR

RACCORDEMENT INTÉRIEUR

Fibre
optique
jusqu'à
l'abonné



18 MOIS

©Seine-et-Marne Numérique—2017